

COMMUNIQUE DE PRESSE

Metz, le 9 septembre 2021

COVID-19

Maintien du port obligatoire du masque et de l'interdiction de consommer de l'alcool sur la voie et les espaces publics

Bien que le taux de couverture vaccinale progresse, la situation sanitaire en Moselle nécessite de maintenir une vigilance constante afin de pouvoir être contenue durablement. Il est donc indispensable de continuer à appliquer les gestes barrières et à adopter un comportement visant à éviter la propagation du virus, notamment dans les situations favorisant les rassemblements de personnes et ne permettant pas le strict respect de la distanciation physique.

Ainsi, le port du masque reste obligatoire en Moselle pour les personnes de plus de 11 ans sur les marchés ouverts (brocantes, ventes au déballage, etc.), dans les fêtes foraines, lors des manifestations et à l'occasion de tout autre rassemblement de personnes sur la voie publique et l'espace public ne permettant pas le respect de la distanciation physique.

Il demeure également obligatoire dans les transports collectifs et les établissements recevant du public où le passe sanitaire n'est pas obligatoire. Dans les établissements recevant du public où le passe sanitaire est obligatoire, le port du masque reste fortement recommandé.

Par ailleurs, la consommation d'alcool sur la voie publique et les espaces publics, y compris dans les parcs et jardins publics, dans les communes de plus de 10 000 habitants, et à Longeville-lès-Metz reste interdite en Moselle, à l'exception des terrasses, cafés, bars et restaurants.

Le préfet de la Moselle appelle au civisme et à la responsabilité de chacun afin que les mesures barrières soient respectées.

La reprise des activités ne doit pas exclure une application stricte des gestes barrières.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Noëly Ballabio : 06 18 36 20 07

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle